

49221

Distr.
LIMITEE

ECL/MULPOC/TANGER/II/3/AGR.
Novembre 1981

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE

Centre multinational de programmation et
d'exécution de projets
(MULPOC de Tanger)

Deuxième réunion du Comité technique d'experts
Tanger (Royaume du Maroc)

30 novembre - 2 décembre 1981

LE PLAN ALIMENTAIRE REGIONAL POUR L'AFRIQUE :

EVALUATION DES PROGRAMMES ET PROJETS D'ORGANISATIONS INTER-
GOUVERNEMENTALES

AFRIQUE DU NORD

(SOUS-REGION DU MULPOC DE TANGER)

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	
1.1 Renseignement d'ordre général	1
1.2 Situation géo-économique	2
II. PRODUCTION ET AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRES	3
III. COOPERATION INTRAREGIONALE	
3.1 Commerce sous-régional	3
3.2 Obstacles au commerce intra-sous-régional	4
IV. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES	
4.1 Cadre de la coopération intergouvernementale	4
4.2 Le Comité permanent consultatif du maghreb (CPCM)	5
4.3 Organisation arabe pour le développement agricole (OADA)	6
4.4 Banque arabe pour le développement économique en Afrique	7
4.5 Contribution du plan alimentaire	8
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	9

I. INTRODUCTION

1.1 Renseignements d'ordre général

1.1.1 Ces dix dernières années, la situation alimentaire en Afrique s'est rapidement dégradée. En effet, le coefficient d'autosuffisance (CAS) ^{1/} en matière de produits alimentaires de base est tombé de 98 à 90 p. 100 entre les années 1962-1964 et les années 1972-1974. Ce fléchissement donne à entendre que l'Afrique est de plus en plus contrainte d'importer des aliments.

1.1.2 Dans la sous-région de l'Afrique du Nord qui est le principal objet de notre étude, le CAS en matière de produits alimentaires de base est quant à lui tombé de 94 à 78 p. 100, baisse beaucoup plus prononcée que la baisse moyenne touchant l'Afrique ou toute autre sous-région du continent ^{2/}.

1.1.3 Manifestement alarmés par cette situation alimentaire très préoccupante, les gouvernements des pays africains ont en novembre 1976 adopté une résolution connue sous le nom de "Déclaration de Freetown". Dans cette résolution, leurs ministres de l'agriculture lançaient un appel à la FAO pour qu'elle élabore un plan alimentaire régional pour l'Afrique. La FAO y était invitée à travailler en collaboration avec la CEA, le CAM et les pays membres de l'OUA et à élaborer un plan dont le but était de rendre en l'espace de 10 ans l'Afrique autosuffisante en matière alimentaire.

1.1.4 C'est en septembre 1978 que la Conférence régionale des ministres de l'agriculture FAO/CEA a été saisie à Arusha du Plan alimentaire régional qu'avait élaboré en conséquence la FAO. Cette conférence devait accepter le plan et décider notamment ce qui suit :

"Les gouvernements membres devront saisir l'occasion que leur offrent les différentes organisations intergouvernementales, sous-régionales et régionales d'améliorer le degré d'autosuffisance alimentaire en Afrique et, en particulier, ils devront redoubler d'efforts pour identifier la coopération économique et technique destinée à promouvoir une entreprise en commun".

Cette résolution fut ensuite entérinée en mars 1979 à Rabat par la cinquième Conférence des ministres de la CEA.

1.1.5 Désireuse de donner suite à la mise en oeuvre de ladite résolution, la CEA a, par le biais de cette étude, décidé de faire une évaluation des programmes et projets d'organisations intergouvernementales dans la sous-région de l'Afrique du Nord afin de les réorienter, le cas échéant, vers l'obtention de meilleurs résultats en moyen d'un accroissement de la production alimentaire et d'une intensification des échanges de produits alimentaires de base dans la sous-région. C'est là en effet une condition nécessaire à remplir pour atteindre le coefficient plus élevé d'autosuffisance alimentaire que prévoit le Plan alimentaire de la FAO.

^{1/} Dans l'AFPLAN, le CAS est défini comme suit :
$$\frac{\text{Production nationale}}{\text{Utilisation nationale}} \times 100$$
 (ou demande)

^{2/} Le CAS dans le Sahel est tombé de 99 à 83 p. 100 ; en Afrique de l'Ouest, de 100 à 94 p. 100 ; en Afrique du Centre de 99 à 94 p. 100 ; en Afrique de l'Est et en Afrique australe de 99 à 98 p. 100.

1.1.6 La présente étude fait une évaluation des programmes et projets de développement du secteur de l'alimentation qu'ont déjà amorcés les organisations intergouvernementales africaines dont le siège se trouve dans la sous-région de l'Afrique du Nord tout en proposant pour les nouveaux programmes et projets des directives appropriées. Son but n'est pas d'évaluer les programmes et projets d'organisations intergouvernementales dont ne sont pas membres tous les pays africains encore que ces organisations contribuent ou contribueront sans doute substantiellement au développement de l'alimentation en Afrique du Nord. Quoiqu'il en soit, mention est faite de ces organisations, lesquelles peuvent faire l'objet d'une étude approfondie distincte.

1.1.7 La sous-région de l'Afrique du Nord se compose à la CEA de six pays : Algérie, Egypte, Libye, Maroc, Soudan et Tunisie, dont les habitants parlent tous la même langue, ont une même religion et possèdent une culture similaire. Il ne fait aucun doute que ces différents facteurs favorisent un renforcement de la coopération ainsi que l'intégration économique et sociale des pays de la sous-région. De surcroît, ces pays sont tous membres de différentes organisations arabes et islamiques du Moyen-Orient.

1.2 Situation géo-économique

1.2.1 Les principales cultures vivrières de la sous-région sont les céréales, (principalement le blé dans les pays du Maghreb) et les céréales secondaires (essentiellement le sorgho) au Soudan. Le maïs, l'orge et les mils sont généralement utilisés pour alimenter les animaux ; le riz enfin devrait être appelé à jouer un rôle de plus en plus important en Egypte, au Maroc et au Soudan.

1.2.2 En 1980, la population totale de la sous-région était estimée à 108 millions d'habitants, chiffre qui, d'ici à l'an 2000, devrait passer à 124 millions.

1.2.3 La sous-région couvre une superficie de 8 260 000 km² dont 75 p. 100 représentent des terres désertiques. Les terres arables interviennent pour 2 p. 100 dans la superficie totale de l'Egypte et de la Libye, pour 17 p. 100 dans celle de l'Algérie, et pour 19 p. 100 dans celle du Maroc et de la Tunisie. Pour sa part, le Soudan possède 1 300 000 km² de terres arables. La densité démographique sur les terres utilisables varie entre 12 habitants par hectare au Soudan et 1 190 dans le delta égyptien.

1.2.4 Le taux estimatif d'urbanisation est relativement élevé. Conjugué à une augmentation du revenu par habitant et du taux de croissance démographique, il tend à accentuer dans la sous-région la demande de cultures vivrières comme le blé, de viande et de lait.

1.2.5 Le revenu par habitant semble varier considérablement d'un pays à l'autre. Il va de 314 dollars E.U. au Soudan à 5 643 en Libye pour une moyenne de 515 dollars E.U. et un taux de croissance de 1,5 p. 100 par an.

1.2.6 En 1976, la part de l'agriculture dans le PIB a été estimée à quelque 20 p. 100. Elle est de 32 p. 100 au Soudan mais de 5 p. 100 seulement en Libye. Une grande partie du sud du Soudan connaît un climat tropical et offre d'excellents débouchés agricoles. Dans d'autres pays, une pluviosité de 265 mm en moyenne par an limite la superficie réservée à l'agriculture pluviale.

II. PRODUCTION ET AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRES

2.1 La production d'aliments en Afrique du Nord est fortement tributaire des conditions atmosphériques et des terres arables disponibles. Ces conditions ne permettent pas de prévoir d'une année sur l'autre le volume de la production alors que la disponibilité des terres arables place le niveau maximal de la production dans des limites très spécifiques qu'il n'est pas possible d'assouplir facilement dans le court et le moyen termes. A cela il faut ajouter une exploitation excessive des sols sur lesquels pendant des siècles les céréales ont été cultivées sans régénération au moyen d'une utilisation intensive d'engrais. Tous ces facteurs exigent le recours à des biens de production modernes : techniques et méthodes de gestion améliorées, semences sélectionnées et adaptées, programmes d'irrigation et réaménagement des régimes fonciers.

2.2 Ces dix dernières années, la sous-région a quasiment été autosuffisante en viande et s'il est vrai que le déficit céréalier s'est maintenu dans des limites acceptables, il n'en reste pas moins que l'offre de blé, de viande, de sucre et d'œufs marquera sans aucun doute le pas sur la demande dans la sous-région tout entière. En 1985 et en l'an 2000, la production de céréales ne couvrira respectivement que 9 et 60 p. 100 de la demande. Le coefficient d'autosuffisance en matière de viande serait quant à lui de 94 et 96 p. 100 pour les années 1985 et 2000. En ce qui concerne le sucre, il atteindrait 59 et 78 p. 100.

2.3 Même si tous les pays font des efforts constants, la situation ne s'améliorera guère. En 1985 et en l'an 2000, la sous-région devra importer 50 p. 100 de ses besoins de blé. De plus, à l'exception du riz, aucun autre produit alimentaire de base ne dégagera ces 20 prochaines années un excédent.

III. COOPERATION INTRAREGIONALE

3.1 Commerce sous-régional

3.1.1 Du fait de conditions écologiques similaires, des excédents alimentaires très limités à l'échelon national et des relations commerciales traditionnelles bien ancrées entre les pays de l'Afrique du Nord et l'Europe, le commerce intra-sous-régional d'aliments est demeuré restreint.

3.1.2 En 1978 par exemple, sur des exportations d'un montant de 24 105 millions de dollars, 9 872 millions de dollars environ, soit 41 p. 100, représentaient la part destinée à la CEE. Par contre, 0,6 p. 100 (151 millions de dollars) est allé à la sous-région. Cette année-là, les importations se sont chiffrées à 25 714 millions de dollars dont 54,6 p. 100 au titre des importations en provenance de la CEE et 0,790 p. 100 seulement de la sous-région.

3.1.3 La sous-région importe essentiellement des céréales (du blé surtout), du lait, du thé, du café et du sucre. En 1977, les importations de blé ont représenté 62 p. 100 du total des importations de produits agricoles, soit 6 p. 100 des recettes d'exportation. La Libye est intervenue pour 47,5 p. 100 environ dans les exportations de la sous-région alors que les autres pays allouaient 22 p. 100 de leurs recettes en devises aux importations de produits alimentaires.

3.2 Obstacles au commerce intra-sous-régional

3.2.1 Le principal obstacle au commerce d'aliments en Afrique du Nord est la très faible capacité qu'ont les pays de la région de produire des excédents commercialisables au niveau national. A l'exclusion du Soudan, les autres pays importent les mêmes produits alimentaires de base et exportent en Europe les mêmes huiles d'olive, vins et agrumes.

3.2.2 Personne n'ignore que l'absence d'excédents limite les possibilités de commerce, mais que même en cas d'excédent (légumes et légumineuses par exemple, il n'est pas toujours possible de le vendre aux pays déficitaires, et ce, pour différentes raisons, notamment l'existence de barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges, l'absence d'informations sur les marchés et la pénurie de marchands locaux qui sont disposés à écouler ces produits d'un pays à l'autre.

IV. ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

4.1 Cadre de la coopération intergouvernementale

4.1.1 Le degré de développement des pays de la sous-région, les relations commerciales traditionnelles de ces pays avec l'Europe et les autres pays du monde arabe au Moyen Orient, et les domaines limités de complémentarités naturelles rendent la coopération entre tous ces pays une opération plus complexe que dans d'autres sous-régions de l'Afrique.

4.1.2 Dans ces conditions, la coopération a suivi quatre trajectoires complémentaires :

i) la défense d'intérêts économiques communs (dans les négociations avec l'Europe) pour les pays dotés de conditions écologiques similaires et possédant les mêmes produits à exporter (pays du Maghreb);

ii) l'intégration économique entre les pays dotés de ressources complémentaires (Union Egypte-Libye, plans d'intégration Egypte-Soudan);

iii) la coopération entre les pays afro-arabes non producteurs de pétrole et les pays producteurs de pétrole du Moyen Orient (par le truchement des organisations arabes); et

iv) la coopération entre les pays de la sous-région et les pays de l'Afrique au Sud du Sahara, par l'intermédiaire d'organisations comme l'Organisation arabe pour le développement économique en Afrique.

4.1.3 On peut affirmer de nos jours que les institutions créées à des fins de coopération et d'intégration ne tournent pas à plein rendement, qu'elles sont, dans une large mesure, de caractère politique et qu'elles ne s'intéressent pas à

l'agriculture, à la production d'aliments et au commerce encore que leur contribution potentielle dans ce domaine soit considérable.

4.1.4 Plus que dans la sous-région de l'Afrique du Nord tout entière, les pays du Maghreb ont des caractéristiques économiques et écologiques très similaires. Les schémas de production et de consommation, les conditions matérielles, le degré de développement économique, la répartition du pouvoir économique, la consommation de la population le long des côtes qu'il est possible d'atteindre sans difficulté par les voies maritime, ferrée et routière ainsi que les conditions sociales, linguistiques, culturelles et religieuses communes en sont les principales.

4.1.5 Ces pays du Maghreb comprennent l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie qui, ensemble, couvrent une superficie de 402 230 hectares dont 4,5 p. 100 seulement (soit 18 150 000 ha) sont arables.

4.2 Le Comité permanent consultatif du Maghreb (CPCM)

4.2.1 Le CPCM a été créé au titre d'un protocole d'accord signé le 1er octobre 1964 à Tunis par les ministres de l'économie des pays du Maghreb (Algérie, Libye, Maroc et Tunisie). Son siège a été établi en février 1966 dans la capitale tunisienne. En 1970, la Libye s'est retirée de toutes les institutions et de tous les comités techniques. En 1975, la Mauritanie est devenue membre du Comité et des autres institutions spécialisées du Maghreb.

4.2.2 Le mandat du CPCM est très large. Le Comité a pour mission d'étudier tous les problèmes de coopération économique entre les pays du Maghreb et de formuler des recommandations sur les mesures propres à renforcer la coopération visant l'établissement d'une Communauté économique du Maghreb.

4.2.3 Pour que le CPCM puisse mener à bien sa mission, des comités techniques spéciaux et des institutions spécialisées ont été progressivement créés et placés sous son contrôle. Il est regrettable qu'aucun comité spécialisé n'ait été formé pour traiter de la question des produits agricoles et alimentaires de base comme les céréales, etc. En fait, c'est à de tels échanges que la plus large part a été faite alors la coopération en matière de production et de recherches demeurait essentiellement une question bilatérale. Ce n'est qu'en 1975 qu'a été mis sur pied à Rabat un comité de l'élevage.

4.2.4 La Conférence des ministres de l'économie des pays du Maghreb est l'autorité suprême du CPCM. Il se compose d'un président qui a rang de ministre et de quatre délégués représentant respectivement l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. La présidence est assumée tous les deux ans et à tour de rôle par les pays membres.

4.2.5 Bien que le CPCM n'ait pas réussi depuis sa création il y a 15 ans à établir une Communauté économique du Maghreb, il a néanmoins poursuivi une politique de porte ouverte pour faciliter un renforcement de la coopération entre les pays membres.

4.2.6 Le Programme de travail du CPCM est le fruit des décisions et des recommandations du Conseil des ministres, lequel vote le budget et approuve le programme. Au Conseil des ministres tenu en 1975 à Alger, le CPCM a notamment été invité à entreprendre les études ci-après :

- i) étude du secteur de l'industrie, de l'agriculture, des entreprises et de l'artisanat en vue d'identifier les produits susceptibles d'être échangés entre les pays membres du Maghreb et de bénéficier d'un traitement préférentiel;
- ii) étude des critères susceptibles de permettre l'identification des entreprises dont les produits pourraient bénéficier d'un traitement préférentiel spécial au sein du Maghreb; et
- iii) étude d'un projet d'accord commun en vue de faciliter le commerce de plusieurs produits sur les marchés du Maghreb et des recommandations relatives aux conditions, à la nature et aux règles qui régiraient la création d'entreprises maghrébienne conjointes sans oublier l'identification des secteurs dans lesquels elles devraient être créées.

4.2.7 Il sied de mentionner que pour faire ressortir toutes ces possibilités, le CPCM nécessite le soutien et l'engagement de ces Etats membres. Il tire son programme de travail des décisions et des recommandations du Conseil des ministres. Pour différentes raisons, ce dernier s'est réuni pour la dernière fois en 1975 à Alger.

4.2.8 Le CPCM est une organisation intergouvernementale strictement africaine. Toutefois, il serait bon de mentionner très brièvement d'autres organisations intergouvernementales qui jouent un rôle important en Afrique du Nord même si elles ne relèvent pas du mandat du présent rapport.

4.3 Organisation arabe pour le développement agricole (OADA)

4.3.1 L'OADA a été créée en 1970 par le Conseil des Etats membres de la Ligue arabe à laquelle elle est affiliée. Les Etats membres africains de cette Organisation sont la Libye, l'Egypte et le Soudan. Son siège est à Khartoum (Soudan).

4.3.2 Les principaux objectifs de l'OADA sont de tirer un parti optimal des ressources financières, humaines et naturelles arabes en matière agricole (y compris la pêche et l'élevage), d'accroître la productivité et l'efficacité de ce secteur en recourant à des techniques améliorées et à des facteurs de production modernes en vue de réaliser l'autosuffisance alimentaire du monde arabe et l'intégration progressive du secteur agricole qui permettront d'élever le revenu de la population rurale.

4.3.3 L'OADA est placée sous le contrôle du Conseil des ministres de l'agriculture des Etats-membres. Un directeur général en assure le fonctionnement quotidien. C'est au Conseil des ministres qu'il incombe d'approuver le Programme de travail et le budget.

4.2.4 Les activités de l'OADA se déroulent par l'intermédiaire de sept groupes de travail spécialisés qui couvrent des questions comme la disponibilité et l'utilisation des terres, le commerce, l'élevage etc. Ces groupes font dans leurs domaines d'activité respectifs des études régionales, sous régionales ou nationales. L'élément de formation des activités de développement et de commerce agricoles et alimentaires n'est pas négligé.

4.2.5 Une étude régionale en cours porte sur le secteur agricole tout entier. Pays par pays et culture et culture, une analyse est faite de la disponibilité et de l'utilisation des terres et des eaux afin de déterminer les possibilités de production de chaque pays et d'échanges au sein du monde arabe. L'analyse permettra d'identifier les excédents et les déficits potentiels de chaque grande culture et formulera des recommandations sur les méthodes d'accroissement des produits alimentaires et autres produits agricoles dans la région que couvre l'Organisation arabe pour le développement agricole. Les projections en matière de production, de consommation et de demande de denrées alimentaires couvrent la période qui va jusqu'à l'an 2000.

4.3.6 L'Organisation arabe pour le développement agricole a jusqu'ici fait des études sur plus de 130 projets dont 30 intéressent les pays de l'Afrique du Nord. Elles ont de la salinité des sols à la lutte contre les fourmis blanches.

4.3.7 Quelques-unes des études concernent la faisabilité et la préfaisabilité des projets ; d'autres sont de nature très générale ; d'autres spécifiques ; d'autres encore visent certains pays alors que certaines couvrent plus d'un pays. Les études qui traitent spécifiquement du secteur de l'alimentation sont les suivantes :

- i) le commerce des produits alimentaires de base dans les pays arabes;
- ii) les structures de la consommation alimentaire dans les pays arabes;
- iii) la production de denrées alimentaires de base dans les pays arabes;
- iv) le rassemblement de données statistiques sur la production alimentaire; et
- v) les principes économiques de la production alimentaire dans les pays arabes.

4.4 Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA)

4.4.1 Créée en 1973, la BADEA a entamé ses travaux en 1975. En sont membres les pays de la Ligue arabe à l'exception de la Somalie et de Djibouti ainsi que la Palestine.

4.4.2 Les principaux objectifs de la Banque sont la promotion de la coopération économique, financière et technique entre les pays africains et le monde arabe. La Banque a pour tâches spécifiques les suivantes :

- i) contribuer au financement de projets de développement économique dans les pays africains;
- ii) stimuler la contribution du capital arabe au développement de l'Afrique; et
- iii) contribuer à fournir l'assistance technique nécessaire au développement de l'Afrique.

4.4.3 De sa nature même, la Banque ne finance aucun projet dans ses pays membres. Tous les pays de l'Afrique du Nord sont membres de l'institution, ce pourquoi la contribution directe de cette dernière au développement alimentaire de la sous-région est loin d'être importante.

4.5 Contribution du plan alimentaire

a) CPCM

4.5.1 Une des études réalisées par le CPCM concernait l'analyse du secteur agricole des Etats membres dont l'objet était d'identifier les produits susceptibles d'être échangés au sein du Maghreb, de bénéficier d'un traitement préférentiel et de faire l'objet de la création d'entreprises conjointes dans les différents secteurs économiques.

4.5.2 En 1975 a été créé un Comité maghrézien de l'élevage. On pourrait donc créer des comités sous-régionaux similaires ou des institutions conjointes dans des domaines d'un intérêt commun comme les recherches agronomiques (olive, etc...) et l'identification de co-entreprises pour la production de facteurs agricoles comme les engrais dont les importations représentaient en 1977 46 p. 100 encore de la consommation totale.

b) BADEA et plan alimentaire régional

4.5.3 Depuis sa création, la BADEA s'intéresse essentiellement au financement de projets qui relèvent des secteurs auxquels les pays africains ont décidé d'accorder la priorité. Dans cet ordre d'idées, elle fait de nos jours une large part à la production et au commerce d'aliments, pleinement résolue qu'elle est à accroître ses engagements dans le domaine de l'agriculture et de la production alimentaire.

4.5.4 En 1978, la part de l'agriculture dans le total des engagements de la BADEA représentait 27 p. 100 contre 24,1 p. 100 à l'infrastructure. Néanmoins, il convient de mentionner que deux projets seulement intéressaient directement la production d'aliments : une étude de faisabilité sur la volaille et la pêche en Ouganda et un projet d'élevage au Botswana.

4.5.5 Bien que la BADEA soit disposée à financer l'exécution de projets dans le sous-secteur de la production alimentaire, rares sont ceux qui ont été présentés à des sources de financement. En effet, les moyens limités dont disposent les pays africains pour identifier et formuler des projets bancables sont un sérieux obstacle à la participation des banques au développement du secteur de l'alimentation en Afrique. Il ne fait aucun doute que la BADEA pourrait avoir une incidence très marquée sur la production d'aliments dans la région en finançant non seulement des études de faisabilité de projets alimentaire mais encore en impartissant aux agents nationaux une formation dans les domaines de l'identification et de l'élaboration de documents de projets. Les programmes de formation pourraient être entrepris conjointement par la BADEA et la CEA avec le concours d'autres organisations internationales.

c) MULPOC

4.5.6 A l'époque où le présent rapport était élaboré, le programme de travail du MULPOC de Tanger n'avait pas encore été achevé. Les résolutions adoptées par la première réunion des plénipotentiaires du MULPOC ont recommandé la réalisation de quelques activités qui, si elles étaient menées à bien, pourraient avoir un impact substantiel sur la production et le commerce d'aliments dans la sous-région.

4.5.7 Par le jeu des résolutions 2.3 et 7, le MULPOC a été invité à :

i) à faire une analyse approfondie des études et activités en cours dans les différentes institutions d'Afrique du Nord en matière d'agriculture, etc.;

ii) à mettre en oeuvre dans le domaine du commerce un programme destiné à stimuler les échanges intra-sous-régionaux dont les principales composantes devraient être les suivantes :

a) l'élaboration de profils nationaux d'importation et d'exportation;

b) l'identification des produits industriels et agricoles de base fabriqués dans les pays de la sous-région qui pourraient faire l'objet d'échanges;

c) l'identification du potentiel agricole et industrielle des pays de la sous-région qui pourrait être exploité pour accroître le volume des marchandises fabriquées dans la sous-région aux fins d'un commerce intra-sous-régional; et

d) l'identification des barrières matérielles, tarifaires, non tarifaires et monétaires au commerce, et la formulation de recommandations visant leur élimination.

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 La sous-région de l'Afrique du Nord a des caractéristiques écologiques qui ne lui permettent que très difficilement d'atteindre son autosuffisance dans le domaine des produits alimentaires de base à moins que des mesures mieux concertées ne soient prises au niveau sous-régional.

5.2 Le faible niveau des précipitations et l'évolution des conditions atmosphériques rendent imprévisible le volume annuel de la production, ce qui non seulement entrave les possibilités de commerce mais plus encore incite les pays à adopter une politique autarcique de développement alimentaire. La disponibilité limitée de terres arables non irriguées conjuguée à l'exploitation excessive des sols (le blé a été cultivé dans les pays du Magreb et du Mashrek pendant des siècles sans l'utilisation intensive d'engrais) place le niveau maximal de la production potentielle dans des limites spécifiques qu'il n'est pas possible d'assouplir à court et à moyen termes.

5.3 La sous-région de l'Afrique du Nord peut facilement devenir autosuffisante en viande, en riz et en légumineuses. En ce qui concerne la viande, elle doit produire plus d'aliments pour animaux et accroître les échanges intra-sous-régionaux. En fait, elle se trouve devant deux options. Soit elle se spécialise dans l'élevage et la production d'aliments pour animaux, qui lui fera accuser un déficit en blé, soit elle se spécialise dans la production de blé, ce qui l'obligera à accroître dans une moindre mesure, ses importations de viande, de blé et de produit du blé. L'évolution de ces deux trajectoires a forcé ces dix dernières années les pays de la sous-région à accroître leurs importations de blé, de viande et de lait. Des pays comme le Soudan

pourraient produire suffisamment de céréales et de viande pour alimenter toute la sous-région tandis que le Maroc pourrait de son côté produire suffisamment de riz et laisser à l'Egypte la spécialisation en matière de coton et de légumineuses.

5.4 A l'heure actuelle, des plans sont en cours d'élaboration pour accroître la production de coton et de canne à sucre et ce, au détriment des céréales (que nécessitent tous les pays de la sous-région) dans les zones irriguées, le Maroc cherchant à obtenir son autosuffisance en viande, en lait et en sucre, la Tunisie en blé d'ici à 1981 alors que la Libye procède à de gros investissements dans l'élevage. L'Egypte pour sa part suit une politique de restriction des surfaces cultivées de coton et d'augmentation de la production de céréales et de légumineuses. L'Algérie a lancé de vastes programmes d'élargissement des zones irriguées. Il semble que tous les pays de la sous-région envisagent de devenir autosuffisants dans le domaine des produits alimentaires de base ce, à n'importe quel prix et indépendamment des débouchés qu'offrent la spécialisation et le commerce dans la sous-région.

5.5 Bien que l'on puisse justifier cette tendance à l'heure actuelle où le commerce n'a encore fait l'objet d'aucun accord général et où les problèmes politiques reçoivent dans le long terme trop d'importance, elle se solde par un gaspillage des ressources et un déficit permanent de la plupart des produits alimentaires de base aux niveaux national et sous-régional.

5.6 Tous les pays du Maghreb et du Mashrek pourraient tirer parti de recherches sur les variétés de blé à rendement élevé et à croissance rapide. S'il est vrai que des efforts sont faits au niveau national, il n'en reste pas moins que l'on pourrait obtenir de meilleurs résultats si les pays de la sous-région mettaient en commun leurs ressources financières et humaines. Cela vaut également pour les olives et les raisins. A cet égard, on ne saurait trop souligner le rôle des mass-médias qui peuvent compléter les services de vulgarisation et aider des agricultures à se familiariser avec les nouvelles variétés de semences et autres facteurs de production. De surcroît, la coordination et la coopération au niveau sous-régional pour ce qui est des agriculteurs déboucheront non seulement sur un accroissement de la production et de la consommation d'aliments mais encore amélioreront la coopération sous-régionale et la compréhension dans les différents secteurs économiques et sociaux.

5.7 La sous-région fait de gros efforts en matière d'irrigation, efforts qui ont été accompagnés d'une plus grande utilisation d'engrais et de pesticides. Si la région veut devenir autosuffisante, il lui faudra élaborer une politique concertée de production en commun de facteurs agricoles modernes pour lesquels la sous-région possède des matières premières et des marchés viables. Etudes de faisabilité et études de marché pour ce type d'entreprises conjointes relèvent du désir proclamé par les pays de la sous-région.

5.8 Pour que soient menées à bien toutes les actions à entreprendre au niveau sous-régional, il est indispensable que les pays membres s'engagent sans réserve. Au niveau du CPCM, le Conseil des ministres s'est réuni pour la dernière fois en 1975, ce qu'a non seulement ralenti les activités de l'institution mais encore celles des comités spécialisés et des organismes placés sous son contrôle. Pour tirer un parti maximal de cette organisation, une réunion devrait être convoquée. Le MULPOC pourrait aujourd'hui jouer un rôle important dans l'élargissement de la zone couverte (c'est-à-dire la zone que couvre actuellement le CPCM), participer à la réalisation des études confiées au CPCM et les étendre à la sous-région.

Tableau 1 ETAT DE LA DISPONIBILITE D'ALIMENTS ET DE L'AUTOSSUFFISANCE ALIMENTAIRE
MULPOC DE TANGER

Principaux produits alimentaires	1974/76			1980			1985			1990			2000		
	Tendance	Norme	Tendance	Norme	Tendance	Norme	Tendance	Norme	Tendance	Norme	Tendance	Norme	Tendance	Norme	
Blé	P	6278.4	-	6892.1	7033.7	7589.7	8554.1	8206.9	10232.9	9670.4	12440.3				
	D	12895.4	-	14493.5	14525.5	16783.5	17154.0	19289.0	19989.4	24257.9	25358.6				
	CAS	0.4869	-	0.4755	0.4842	0.4522	0.4987	0.4255	0.5119	0.3986	0.4906				
Riz	P	2352.1	-	2594.4	2542.6	2862.8	2992.8	3158.7	3500.7	3849.9	4777.7				
	D	2208.4	-	2536.9	2532.0	2941.0	2972.5	3392.4	3477.0	4444.0	4773.2				
	CAS	1.0651	-	1.0227	1.0042	0.9734	1.0069	0.9311	1.0068	0.8663	1.0009				
Maïs	P	3297.5	-	3569.7	3711.0	3868.8	4151.6	4187.2	4594.4	4917.8	6100.9				
	D	3842.8	-	4098.8	4384.9	4642.8	5095.7	5137.3	5881.7	6384.7	8418.9				
	CAS	0.8581	-	0.8709	0.8463	0.8333	0.8147	0.8150	0.7811	0.7702	0.7247				
Orge	P	3266.4	-	3462.8	4067.9	3673.8	4540.8	3900.4	4981.7	4405.6	5351.4				
	D	3439.5	-	4169.0	4318.7	4946.2	5533.2	5823.9	7106.8	8117.0	11582.2				
	CAS	0.9497	-	0.8306	0.9419	0.7427	0.8206	0.6697	0.7010	0.5428	0.4620				
Mil	P	3301.5	-	3595.0	3638.8	3920.8	4322.3	4282.4	5058.8	5129.4	6845.8				
	D	3204.5	-	3615.1	3713.3	4212.0	4520.2	4882.3	5475.3	6532.7	8148.8				
	CAS	1.0303	-	0.9945	0.9799	0.9309	0.9562	0.8771	0.9239	0.7852	0.8401				
Céréales	P	18495.9	-	20114.1	20993.9	21916.0	24561.6	23735.5	28368.6	27973.1	35516.1				
	D	25590.6	-	28913.2	29474.5	33525.5	35275.6	38524.9	41930.2	49736.4	58281.7				
	CAS	0.7228	-	0.6957	0.7123	0.6963	0.6161	0.6766	0.5624	0.6094					
Viande	P	1057.7	-	1268.1	1357.2	1537.5	1784.0	1802.9	2337.3	2519.1	4272.1				
	D	1129.6	-	1451.3	1451.3	1881.	1881.0	2324.3	2420.4	3567.7	4435.7				
	CAS	0.9364	-	0.8737	0.9351	0.8173	0.9485	0.7757	0.9657	0.7063	0.9631				
Lait	P	4586.3	-	5642.5	5868.3	6957.7	7213.1	8442.6	9239.1	12539.0	13988.1				
	D	5548.8	-	7064.7	7119.5	8932.0	8594.3	11086.0	10746.0	16571.8	16469.4				
	CAS	0.8265	-	0.7987	0.8243	0.7790	0.8393	0.7616	0.8598	0.7566	0.8493				
Sucre	P	1018.6	-	1303.7	1268.4	1688.8	1873.6	1945.9	2645.9	2589.9	4201.6				
	D	2150.3	-	2588.7	2588.7	3102.7	3136.8	3649.9	3754.2	4948.7	5372.8				
	CAS	0.4737	-	0.5036	0.4900	0.5443	0.5973	0.5331	0.7048	0.5233	0.7820				
Légumineuses	P	1131.6	-	1248.5	1115.1	1383.2	1417.3	1545.8	1784.6	1952.8	2683.1				
	D	1110.4	-	1203.2	1208.3	1410.0	1474.0	1634.7	1797.3	2197.2	2736.0				
	CAS	1.0191	-	1.0376	0.9229	0.9810	0.9616	0.9456	0.9929	0.8887	0.9807				

P = Production (en milliers de tonnes)

D = Demande (en milliers de tonnes)

CAS = Coefficient d'autosuffisance

Source : FAO, Imprimés d'ordinateur

FAO (Rome), 5 février 1979

Tableau 2

AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE POUR QUELQUES PRODUITS EN ALGERIE,
AU MAROC, EN MAURITANIE ET EN TUNISIE
(CHIFFRES INDICATIFS)

Produit	Pays	A N N E E			Produit	A N N E E			
		1985	1990	2000		1985	1990	2000	
Orge	Algérie	P	465.6	511.0	557.5	P	1827.3	2286.5	3080.0
		D	670.8	827.1	1197.9	D	4134.6	5000.1	6735.4
		CAS	0.6941	0.6178	0.4654	CAS	0.4419	0.4573	0.4573
	Mauritanie	P	0.0	0.0	0.0	P	8.7	25.2	52.5
		D	0.3	0.3	0.3	D	30.8	45.0	93.9
		CAS	0.0	0.0	0.0	CAS	0.2844	0.5593	0.5593
Maroc	P	3195.0	3367.9	3415.1	P	2544.2	2987.5	3400.0	
	D	3764.7	4732.3	7801.8	D	4044.4	4656.4	5299.3	
	CAS	0.8487	0.7117	0.4377	CAS	0.6291	0.6416	0.6416	
Tunisie	P	411.6	515.7	629.1	P	1356.9	1664.9	1570.4	
	D	498.8	720.0	1263.2	D	1553.6	1688.1	1592.3	
	CAS	0.8253	0.7162	0.4980	R	0.8734	0.9862	0.9862	
Maïs	Algérie	P	20.7	35.4	75.0	P	2531.4	3074.9	3820.6
		D	223.6	357.8	757.8	D	5344.7	6666.1	9625.9
		CAS	0.0925	0.0990	0.0990	CAS	0.4736	0.4613	0.3969
	Mauritanie	P	8.9	17.1	28.8	P	172.4	330.7	476.7
		D	12.9	17.1	28.8	D	279.5	350.8	517.6
		CAS	0.6914	1.0000	1.0000	CAS	0.6169	0.9426	0.9210
Maroc	P	553.5	687.2	1080.4	P	6522.2	7302.2	8198.9	
	D	583.7	727.2	1151.4	D	8657.2	10468.0	14892.1	
	CAS	0.9482		0.9383	CAS	0.7534	0.6976	0.5506	
Tunisie	P	4.7	13.7	25.0	P	1809.0	2231.7	2246.8	
	D	92.4	136.1	248.2	D	2196.1	2614.9	3221.5	
	CAS	0.0504	0.1007	0.1007	CAS	0.8237	0.8534	0.6974	
Sucre	Algérie	P	71.9	166.5	249.6	P	214.6	237.5	101.1
		D	540.9	675.3	1012.6	D	298.5	459.7	902.0
		CAS	0.1329	0.2465	0.2465	CAS	0.7188	0.5165	0.1120
	Mauritanie	P	14.4	33.4	46.1	P	124.2	218.1	275.4
		D	28.8	33.4	46.1	D	180.6	218.1	275.4
		CAS	0.5000	1.0000	1.0001	CAS	0.6876	0.9999	0.9999
Maroc	P	488.0	711.8	1017.5	P	191.0	207.5	209.9	
	D	752.1	902.6	1290.2	D	226.0	300.0	546.1	
	CAS	0.6489	0.7886	0.7886	CAS	0.8454	0.6918	0.3845	
Tunisie	P	49.7	107.5	156.0	P	35.8	37.4	22.3	
	D	202.3	247.4	359.0	D	46.3	63.9	106.5	
	CAS	0.2459	0.4345	0.4345	CAS	0.7738	0.5858	0.2098	

Tableau 2 AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE POUR QUELQUES PRODUITS EN ALGERIE,
(suite) AU MAROC, EN MAURITANIE ET EN TUNISIE
(CHIFFRES INDICATIFS)

Produit	Pays	A N N E E			Produit	A N N E E				
		1985	1990	2000		1985	1990	2000		
Légumineuses	Algérie	P	102.9	136.7	210.0	Riz	P	3.2	4.6	1.0
		D	145.8	185.5	284.9		D	17.1	21.4	32.8
		CAS	0.7054	0.7372	0.7372		CAS	0.1883	0.2132	0.2132
	Mauritanie	P	10.9	12.7	18.0		P	30.6	70.3	120.0
		D	10.9	12.7	18.0		D	55.0	70.3	119.3
		CAS	1.0000	1.0000	1.0000		CAS	0.5560	1.0000	1.0063
	Maroc	P	571.4	727.0	1214.4		P	38.5	52.2	93.5
		D	500.9	657.5	1150.3		D	38.5	52.2	93.5
		CAS	1.1498	1.1057	1.0558		CAS	0.9992	0.9997	0.9997
	Tunisie	P	124.1	157.1	239.8		P	0.0	0.0	0.0
		D	122.1	154.5	235.4		D	5.2	6.8	11.4
		CAS	1.0162	1.0170	1.0186		CAS	0.0	0.0	0.0
Viande	Algérie	P	237.7	314.6	553.7	Lait	P	1108.5	1483.6	2070.4
		D	239.9	314.5	553.0		D	1744.5	2094.4	2922.9
		CAS	0.9911	1.0002	1.0014		CAS	0.6354	0.7084	0.7084
	Mauritanie	P	40.4	51.3	90.4		P	168.5	191.0	237.9
		D	30.0	37.6	64.8		D	229.4	255.2	317.9
		CAS	1.3458	1.3635	1.3950		CAS	0.7347	0.7484	0.7484
	Maroc	P	335.7	465.5	967.1		P	839.0	1086.7	1693.9
		D	346.4	465.6	967.1		D	962.7	1203.1	1875.3
		CAS	0.9690	1.0000	1.0000		CAS	0.8715	0.9033	0.9033
	Tunisie	P	134.6	168.2	268.3		P	452.8	675.9	1155.7
		D	161.5	216.2	406.6		D	595.9	776.7	1327.9
		CAS	0.8337	0.7777	0.6598		CAS	0.7599	0.8703	0.8703

Source: FAO (Rome), imprimés d'ordinateur, 5 février 1979.

P = Production (en milliers de tonnes)

D = Demande (en milliers de tonnes)

CAS = Coefficients d'autosuffisance